

Fiche : Prescription de la prise en charge podologique aux diabétiques à risque de grade 2 et 3.

La prescription se fait dans le cadre de
la prise en charge à 100%, et donc ce
texte est à inscrire sur l'ordonnance
bizona dans le 1er cadre

"Affection exonérante"



Pour le GRADE 2

Faire pratiquer: 4 séances de soins podologiques par
an (dont 1 bilan) pour diabétique de type 2 avec
pieds à risque grade 2.

OU

Bilan podologique initial et séances de soins de
prévention des lésions des pieds d'un patient
diabétique à risque de grade 2 :

Bon pour 4 séances pour l'année

OU

Pour le GRADE 3

Faire pratiquer: 6 séances de soins podologiques par
an (dont 1 bilan) pour diabétique de type 2 avec
pieds à risque grade 3.

OU

Bilan podologique initial et séances de soins de
prévention des lésions des pieds d'un patient
diabétique risque de grade 3

Bon pour 6 séances pour l'année

cerfa
n° 14465*01

Ordonnance bizona

Articles L. 322-3, 3^e et 4^e, L. 324-1 et R. 161-45 du Code de la sécurité sociale.

Identification du prescripteur <i>(nom, prénom et identifiants)</i>	Identification de la structure <i>(raison sociale du cabinet, de l'établissement n° AM, FINESS ou SIRET)</i>
Identification du patient <i>(nom de famille (de naissance) ou de son épouse (si elle) et numéro de prescription n° d'immatriculation (à compléter par l'interlocuteur))</i>	

Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTIION EXONÉRANTE)

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée
(MALADIES INTERCURRENTES)

(The area below this line is crossed out with a large red X)

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal, articles L.114-13 et L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale).

S 3321b